

Avis d'affichage



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
CONCOURS

COLS BLANCS 911

PRÉPOSÉES OU PRÉPOSÉS À LA RÉPARTITION DES APPELS D'URGENCE 9-1-1 POSTES D'AUXILIAIRES (SUR APPEL)

SERVICE DE POLICE
DIVISION CENTRE D'URGENCE 9-1-1
CENTRE D'URGENCE 9-1-1 ET RÉPARTITION POLICE ET INCENDIE

SUR APPEL

NUMÉRO DE CONCOURS

B911T-003-2026

PRÉAMBULE

Vous souhaitez faire partie d'une équipe dévouée, dynamique et engagée à protéger la population?

Travailler pour le Centre d'urgence 9-1-1 de la Ville de Sherbrooke, c'est choisir un environnement où chaque décision compte et où votre sang-froid, votre jugement et votre sens des priorités font toute la différence. Notre objectif : assurer la sécurité de la population en apportant une réponse rapide, précise et coordonnée à chaque situation d'urgence. Si vous aimez l'adrénaline, relever des défis stimulants et agir avec efficacité dans l'urgence au sein d'une équipe expérimentée, nous voulons vous rencontrer!

DÉFIS PROPOSÉS

À titre de préposée ou préposé à la répartition des appels d'urgence 9-1-1, votre rôle consiste à recevoir, analyser et enregistrer les appels entrants. Vous recueillez les informations essentielles auprès des citoyens, évaluez la nature et l'urgence de la situation, puis transmettez les détails aux services concernés. Vous assurez la répartition des unités policières et incendie sur le territoire et effectuez la saisie et la mise à jour des données dans les systèmes informatisés. Vous devez également répondre aux demandes des intervenants sur le terrain et assurer un suivi constant du déroulement des événements.

NOTRE OFFRE

Des conditions très intéressantes vous sont offertes :

- Un salaire se situant entre 24,92 \$ à 38,65 \$ de l'heure selon l'expérience;
- Des primes de nuit et de bilinguisme sont également offertes;
- Des vacances pouvant aller jusqu'à 6 semaines, selon l'expérience;
- Le transport en commun gratuit avec la Société de transport de Sherbrooke (programme Boulobus).

PROFIL RECHERCHÉ

Vous détenez un diplôme d'études secondaires (DES) et vous communiquez verbalement avec facilité en anglais comme en français. À l'aise pour travailler dans un environnement technologique, vous êtes en mesure d'appliquer avec rigueur des procédures opérationnelles et de saisir rapidement des renseignements à l'aide d'un clavier d'ordinateur. Vous êtes une personne reconnue pour sa capacité à maîtriser efficacement les situations comportant un niveau élevé de stress. Vous possédez d'excellentes habiletés en communication téléphonique, essentielles pour interagir avec professionnalisme et empathie dans des contextes d'urgence. Une expérience pertinente en service à la clientèle ou dans un centre d'appels constitue un atout.

Le processus de sélection comprend plusieurs étapes, dont l'entrevue de groupe le mardi 11 août 2026, et votre présence est requise à chacune d'elles. L'intégration est prévue au 13 octobre 2026 et vous devrez être disponible pour une période minimale de 9 semaines consécutives afin de suivre la formation obligatoire.

HORAIRE DE TRAVAIL

Les auxiliaires remplacent une préposée ou un préposé absent ou pour combler un surplus de travail.

Les quarts de travail sont normalement d'une durée de 8 ou 12 heures, de jour, de soir ou de nuit. Il s'agit d'horaires rotatifs.

POSTULER

Postulez d'ici le 26 juillet 2026, 23 h 59.

Cet emploi vous intéresse? Vous n'êtes pas déjà sur le site de la Ville de Sherbrooke? Visitez le site sherbrooke.ca/emplois dans la section « Emplois disponibles » pour accéder au portail de recrutement.

Vous êtes sur le portail et vous voulez postuler? Cliquez sur le bouton « Postuler » en haut à gauche de votre écran.

Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

[Comment postuler?](#)

LA VILLE S'ENGAGE

La Ville de Sherbrooke souscrit aux [principes d'égalité en emploi](#) et invite les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est exigée pour les diplômés obtenus hors du Québec.



